Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260128-2026_0128_003-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
28 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 22 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 24 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 26

PRÉSENTS : M. Claude JAOUEN - M. Alain MORI - Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'HDU - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - Mme Marie-Edith MACÉ - Mme Françoise LERAY - M. Mathieu GENTES - M. Serge ABRAHAM - Mme Gaëlle MESTRIES - Mme Sylvie VIROLLE - Mme Béatrice VALETTE - Mme Marie-Christine GARNIER - M. Jean-Michel PÉNARD - M. Patrick MALLET - M. Laurent MOLEZ - Mme Sophie GAILLARD - Mme Séverine GAUGAIN - Mme Elise CARPIER - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Jean-Baptiste MARVAUD - M. Yves FEREY - Mme Christelle RENAUD - M. Marc-Olivier FERRAND.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Michel LORÉE — Mme Magali BERTIN

ABSENTS : M. Laurent JEANNE — Mme Lisa KLIMEK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise LERAY.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de M. Michel LORÉE à Mme Gaëlle MESTRIES
Pouvoir de Mme Magali BERTIN à M. Claude JAOUEN

OBJET : 2026/0128/003 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : TARIFS MUNICIPAUX 2026 – CORRECTIF.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260128-2026_0128_003-DE

Vu l'article L2213-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'avis de la commission vie citoyenne et solidarités en date du 20 novembre 2025,

Monsieur Claude JAOUEN, Maire de Melesse, présente aux membres du Conseil municipal le rapport suivant :

La délibération n° 2025/1217/151 adoptée au Conseil municipal du 17 décembre 2025 a établi les tarifs municipaux applicables pour l'année 2026.

La présente délibération corrige une erreur concernant les vacations funéraires opérées par la police municipale, dont le tarif est fixé à 25 € (au lieu de 27 €).

Ce tarif corrigé est applicable à compter du 1er février 2026.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix « POUR », 5 voix « CONTRE » (Mme Isabelle LE MARCHAND, M. Jean-Baptiste MARVAUD, M. Yves FEREY, Mme Christelle RENAUD et M. Marc-Olivier FERRAND),

- approuvent les tarifs municipaux pour l'année 2026 figurant en annexe,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Claude JAOUEN

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Mme Françoise LERAY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE